

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

lesdits immeubles seront vendus à l'enchère publique au bureau de la MRC de Joliette (632, rue De Lanaudière) **LE JEUDI 8 JUIN 2017 À DIX HEURES DE L'AVANT-MIDI (10:00)**, pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires ou autres impositions dues sur ces immeubles si ces taxes ne sont pas payées avec les frais encourus avant la vente :

1 – MUNICIPALITÉ DE CRABTREE

Nom du propriétaire enregistré :	Carol Gauthier
Matricule :	0691-32-4631
Numéro de lot :	5558380
Nom de la commission scolaire :	DES SAMARES
Taxes municipales dues :	4 145,97 \$
Taxes scolaires dues :	2 855,74 \$
Total des taxes dues :	7 001,71 \$

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot UN de la subdivision du lot originaire numéro QUATRE CENT SOIXANTE-TREIZE (partie 473-1) aux plan et livre de renvoi du cadastre de la Paroisse de Sainte-Marie-Salomé, dans la circonscription foncière de Joliette, cette dite partie de lot est bornée vers le sud-est par une autre partie de lot 473-1 (chemin Sainte-Marie); vers le sud-ouest par une partie du lot 473; vers le nord-ouest par les lots 473-28 et 473-27; vers le nord-est par le lot 473-14 (9^{ème} Avenue); mesurant 35,34 m dans sa ligne sud-est; 68,10 m dans sa ligne sud-ouest; 29,69 m dans sa ligne nord-ouest 54,71 dans sa ligne nord-est; contenant 1 923,4 mètre carré en superficie.

Avec bâtisse dessus construite portant le numéro 320, Chemin Sainte-Marie, Crabtree, Québec, J0K 1B0, circonstances et dépendances.

2 – MUNICIPALITÉ DE CRABTREE

Nom du propriétaire enregistré :	Julie Nadeau
Matricule :	0691-95-5313
Numéro de lot :	4737875
Nom de la commission scolaire :	DES SAMARES
Taxes municipales dues :	10 174,15 \$
Taxes scolaires dues :	1 781,88 \$
Total des taxes dues :	11 956,03 \$

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant

a) la subdivision VINGT-SEPT du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-NEUF (189-27) du cadastre officiel Paroisse de Saint-Paul, dans la circonscription foncière de Joliette.

Et contenant en superficie trois cent soixante-huit mètres carrés et soixante-dix centièmes (368,70 m. car.).

b) une partie de la subdivision VINGT-HUIT du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-NEUF (Ptie 189-28) du cadastre officiel Paroisse de Saint-Paul, dans la circonscription foncière de Joliette,

Et mesurant au Nord-Ouest cinq mètres et soixante-trois centièmes (5,63 m.); au Nord-est vingt-six mètres et soixante-dix-neuf centièmes (26,79 m.); au Sud-Est cinq mètres et soixante-trois centièmes (5,63 m.); au Sud-Ouest vingt-six mètres et quatre-vingt-huit centièmes (26,88 m.); et contenant en superficie cent cinquante et un mètres carrés et un dixième (151,1 m. car.).

Et bornée ladite partie comme suit, savoir : au Nord-Ouest par le lot 194-1, étant la 6^e Rue; au Nord-Est par partie du lot 189-28; au Sud-Est par partie des lots 189-19 et 189-20; au Sud-Ouest par le lot 189-27.

c) une partie de la subdivision VINGT-SIX du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-NEUF (Ptie 189-26) du cadastre officiel Paroisse de Saint-Paul, dans la circonscription de Joliette,

Et mesurant au Nord-Ouest soixante-deux centièmes de mètre (0,62 m.); au Nord-Est vingt-sept mètres et douze centièmes (27,12 m.); au Sud-Est soixante-trois centièmes de mètre (0,63 m.); au Sud-Ouest douze mètres et quatre-vingt-huit centièmes (12,88m.) et quatorze mètres et vingt-six centièmes (14,26 m.); et contenant en superficie vingt et un mètres carrés et cinq dixièmes (21,5 m. car.).

Et bornée ladite partie comme suit, savoir : au Nord-Ouest par le lot 194-1, étant la 6^e Rue; au Nord-Est par le lot 189-27; au Sud-Est par partie du lot 189-18; au Sud-Ouest par partie du lot 189-26.

d) une partie de la subdivision DIX-HUIT du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-NEUF (Ptie 189-18) du cadastre officiel Paroisse de Saint-Paul, dans la circonscription foncière de Joliette,

Et mesurant au Nord-Ouest huit mètres et trente centièmes (8,30 m.); au Nord-Est un mètre et quinze centièmes (1,15 m.); au Sud-Est un mètre et cinq centièmes (1,05 m.); au Sud-Ouest cinq mètres et soixante et un centièmes (5,61 m.); au Sud-Est sept mètres et six centièmes (7,06 m.); au Sud-Ouest six mètres et soixante-deux centièmes (6,62 m.); et contenant en superficie quarante-huit mètres carrés et quatre-vingt-un centièmes (48,81 m.).

Et bornée ladite partie comme suit, savoir : au Nord-Ouest par partie du lot 189-26 et partie du lot 189-27; au Nord-Est par partie du lot 189-19; au Sud-Est et de nouveau au Nord-Est par partie du lot 189-18; au Sud-Ouest par partie du lot 189-18.

e) une partie de la subdivision DIX-NEUF du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-NEUF (Ptie 189-19) du cadastre officiel Paroisse de Saint-Paul, dans la circonscription foncière de Joliette,

Et mesurant au Nord-Ouest et au Sud-Est huit mètres et cinquante-trois centièmes (8,53 m.); au Nord-Est un mètre et vingt centièmes (1,20 m.); au Sud-Ouest un mètre et quinze centièmes (1,15 m.); et contenant en superficie dix mètres carrés (10,0 m. car.).

Et bornée ladite partie comme suit, savoir : au Nord-Ouest par partie du lot 189-27 et partie du lot 189-28; au Nord-Est par partie du lot 189-20; au Sud-Est par partie du lot 189-19; au Sud-Ouest par partie du lot 189-18.

f) une partie de la subdivision VINGT du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-NEUF (Ptie 189-20) du cadastre officiel Paroisse de Saint-Paul, dans la circonscription foncière de Joliette,

Et mesurant au Nord-Ouest trois mètres et neuf centièmes (3,09 m.); au Nord-Est un mètre et vingt-deux centièmes (1,22m.); au Sud-Est trois mètres et dix centièmes (3,10m.); au Sud-Ouest un mètre et vingt centièmes (1,20 m.); et contenant en superficie trois mètres carrés et quatre-vingt-sept centièmes (3,87 m. car.).

Et bornée ladite partie comme suit, savoir : au Nord-Ouest par partie du lot 189-28; au Nord-Est par partie du lot 189-20; au Sud-Est par partie du lot 189-20; au Sud-Ouest par partie du lot 189-19.

Avec bâtisse dessus y érigée, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 127, 6^e Rue, Crabtree, Québec, J0K 1B0.

Et tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes inhérentes audit immeuble et notamment les servitudes d'utilités publiques pouvant être consenties en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada le cas échéant.

Sous réserve également des droits d'Hydro Québec d'occuper une partie de la propriété pour fins d'installation des circuits, poteaux et équipements nécessaires aux branchements et aux réseaux, le tout conformément au règlement 634 sur les conditions de fourniture d'électricité (Loi sur Hydro Québec, L.R.Q., c. H-5, a.22.0.1).

L'immeuble ci-dessus décrit a déjà fait l'objet d'un certificat de localisation préparé par Julien Raymond, arpenteur-géomètre, en date du 31 mai 2001, sous le numéro R-3986 de ses minutes.

Donné à Joliette ce 5^e jour d'avril deux mille dix-sept.

Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier